

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1011>



Création de la rampe d'accessibilité pour la mairie-école

- Vie de la Commune - Actualités - Travaux -



Publication date: dimanche 7 avril 2019

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Le chantier était prévu en 2018 et a dû être reporté pour différentes raisons, mais ça y est ! Ou en tout cas, ça va y être.

Ce chantier permettra de répondre à des impératifs légaux d'accessibilité des bâtiments publics [\[1\]](#), mais aussi et surtout de faciliter l'accès de la mairie et des salles de classes aux personnes à mobilité réduite.



Dessin préparatoire de la rampe (Anne-Marie JULIEN architecte)

Encore un peu de patience cependant pour pouvoir profiter de cet équipement. Le chantier sera mis en place à partir du 6 mai 2019.

Depuis l'installation du chantier jusqu'à la réception des ouvrages, les travaux s'étaleront sur environ 4 mois durant lesquels se succéderont 4 artisans :

- L'entreprise Perroud procédera à la déconstruction des trois perrons existants, à la suppression du massif d'arbustes côté nord et à la fabrication de la rampe et de deux nouvelles volées de marches.
- L'entreprise Rimbault déposera les huisseries existantes et les remplacera par de nouvelles portes compatibles avec la rampe. Le chantier sera également l'occasion de remplacer les deux fenêtres de la mairie afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment
- L'entreprise Courrier enlèvera les éclairages au sol existants et posera de nouveaux luminaires adaptés à la rampe et aux nouveaux escaliers
- l'entreprise A2B Savoie interviendra après la construction de la rampe pour créer et installer les mains courantes

Pendant toute la durée des travaux

- l'accès aux appartements sera permis par la mise en place de passerelles
- l'accès à la mairie se fera par l'arrière du bâtiment (entrée nord)
- l'affichage légal sera reporté sur le côté nord du bâtiment



Mise en accessibilité mairie-école - 25 mai 2019



Mise en accessibilité mairie-école - 31 mai 2019

.cycle-paused:after { display:none; } .texte_infobulle { text-align:left; }

PS:

- <http://www.info-pla.fr/news/ayn-la-...>

[1] Pour mémoire, la mise aux normes est obligatoire et la Commune encourt une amende si elle n'y procède pas. [Textes ici.](#)